Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 029-212902852-20260309-02_03_2026_02-DE

DEPARTEMENT

DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT
DE MORLAIX

ASSOCIATION SYNDICALE D'IRRIGATION
DES ODEVEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE DU SYNDICAT

Séance du Lundi 09 Mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le 09 Mars 2026 à seize heures
L'association syndicale d'Irrigation des Odeven, s'est
Réunie sous la présidence de M. EDERN Arnaud– Directeur.

Date de convocation : **02 Mars 2026**

Etaient présents : M. Arnaud EDERN ; M. Anthony CUEFF ; M. Jean-Charles ROUÉ ; M. Thierry ROZEC

Objet : **TARIFICATION 2026**

Le Conseil Syndical adopte les tarifs suivants à compter du **1er janvier 2026 :**
(tarifs identiques depuis 2024) :

-Forfait à l'hectare : 45€
-M3 consommé en été : 0.17€

Le forfait annuel pour les particuliers est fixé à 45€ / Ha + 25 € avec un minimum de 45€.

Vote : à l'unanimité

Pour copie conforme
Le Directeur
EDERN Arnaud

Le secrétaire de séance,
M. Jean-Charles ROUÉ

Association Syndicale des Odeven
TREFLAOUENAN

**selon l'article L.2122-17 du CGCT*

Certifié exécutoire par transmission électronique
A la Préfecture de Quimper le :
Affiché en Mairie :